

Déjections canines

68€
d'amende
pour le
maître

JE SUIS RESPONSABLE DE MON CHIEN,

JE RAMASSE

DES SACS TOUTOUNETTES GRATUITS

SONT A DISPOSITION DES MAITRES EN VILLE

Une déjection canine laissée sur la chaussée
est passible d'une amende pouvant atteindre 180 €.

